



24 janvier 2020

## **Promotion de l'efficacité énergétique des bâtiments**

### **Renforcement du soutien aux propriétaires en 2020**

**Le canton du Valais augmente immédiatement, dans le cadre du Programme Bâtiments, les subventions pour la rénovation énergétique de l'enveloppe des bâtiments et le remplacement des systèmes de chauffage à combustibles fossiles. En particulier, les aides financières pour les pompes à chaleur, le raccordement à des chauffages à distance, les constructions neuves à haute efficacité énergétique, l'amélioration de l'étiquette énergétique d'un bâtiment existant ou le recours au bois-énergie seront augmentées. Ce faisant, il vise à réduire plus rapidement la consommation d'énergie et les émissions de CO<sub>2</sub> des bâtiments valaisans et à accélérer la transition énergétique. Les incitations financières plus élevées visent à sensibiliser les propriétaires des bâtiments aux objectifs de la stratégie énergétique cantonale 2060 et à une politique climatique durable. De plus, ces mesures produisent des effets bénéfiques pour l'environnement, pour les propriétaires en termes d'économies d'énergie et de confort, mais aussi pour l'économie locale. Finalement, le canton lance le programme « chauffez renouvelable » qui entend créer une prestation de conseil neutre.**

Lancé par la Confédération et les cantons en 2010, le Programme Bâtiments encourage l'efficacité énergétique ainsi que l'exploitation des énergies renouvelables et des rejets de chaleur dans le domaine du bâtiment. Au cours des trois dernières années, le programme a répondu à une demande croissante dans le canton du Valais.

Le Département des finances et de l'énergie (DFE) veut créer des incitations supplémentaires pour la rénovation des bâtiments et le remplacement des systèmes de chauffage à combustibles fossiles par des subventions financières plus élevées. Il prévoit ainsi entre 25 et 30 millions de francs pour le Programme Bâtiments au cours des prochaines années.

Le DFE souhaite réduire plus rapidement la consommation d'énergie des bâtiments pour atteindre les objectifs énergétiques cantonaux 2060 et contribuer activement à la transition énergétique.

### **Aides financières plus avantageuses à partir de 2020**

Sur les onze mesures du Programme Bâtiments appliquées en Valais, les éléments suivants font l'objet d'un soutien renforcé dès 2020 :

- Les aides financières prévues pour le recours au bois-énergie sont substantiellement augmentées pour les immeubles.
- Les programmes incitant à la mise en place de pompes à chaleur (PAC), qui ont un rôle primordial dans la transition énergétique, ont été révisés. Il s'agit d'une part de faciliter les démarches des requérants et, d'autre part, de réduire les temps de traitement des dossiers. Les aides financières proposées sont adaptées à la hausse pour les maisons individuelles comme pour les immeubles.



- Les encouragements octroyés pour les raccordements à des chauffages à distance bénéficient également d'une augmentation. Il s'agit d'inciter les propriétaires à se raccorder plus rapidement aux nombreux réseaux de chauffage à distance (CAD) déployés sur le territoire cantonal.
- En matière d'assainissement global des bâtiments (isolation et/ou chauffage), les immeubles de logements bénéficient de taux augmentés lors de l'amélioration de leur étiquette-énergie, appelée CECB (Certificat Energétique Cantonal des Bâtiments). Le plafond de l'aide financière par objet est par ailleurs rehaussé.
- Un effort est également consenti pour promouvoir les constructions neuves à haute efficacité énergétique. Les aides financières prévues sont augmentées pour les maisons individuelles comme pour les immeubles, construits selon les standards Minergie-P et CECB A/A.

Pour les autres mesures, comme l'isolation thermique d'un toit et d'une façade ou la pose de capteurs solaires thermiques, le taux de subventionnement reste similaire aux années précédentes.

### **De nombreux bénéfices pour les propriétaires et pour l'environnement**

Le Programme Bâtiments constitue un pilier important de la politique énergétique. La consommation des bâtiments représente en effet près de la moitié de la consommation énergétique du pays. Des travaux de rénovation portant sur l'isolation permettent non seulement de réduire de manière substantielle la consommation énergétique d'un bien immobilier, mais aussi d'en augmenter le confort et la valeur.

De plus, le secteur du bâtiment est responsable d'environ un quart des émissions de CO<sub>2</sub>. En Valais, près de 51'000 bâtiments d'habitation (ou 45%) sont encore chauffés avec une énergie fossile. Grâce à un passage plus rapide au chauffage renouvelable à partir de sources d'énergie indigènes (bois, géothermie, air, eau, soleil), l'impact environnemental et la dépendance aux combustibles fossiles de l'étranger peuvent être réduits.

### **Soutien à l'économie locale**

L'appui à l'assainissement des bâtiments traduit également la volonté du Conseil d'Etat de soutenir l'économie valaisanne. Pour chaque franc d'aide financière versé pour les rénovations, il est estimé que près de cinq autres francs sont investis. Les 25 millions de francs disponibles en 2020 vont ainsi à nouveau pouvoir générer des retombées financières de 100 à 120 millions de francs.

### **Programme « chauffez renouvelable »**

Parallèlement à l'augmentation des subventions, le canton lance le programme « chauffez renouvelable » qui entend créer une prestation de conseil neutre et professionnel en visant à sensibiliser suffisamment tôt les propriétaires privés et institutionnels à examiner les solutions renouvelables au moment de remplacer leur chauffage.

### **Personnes de contact**

**Roberto Schmidt**, président du Conseil d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie, 079 220 32 29

**Joël Fournier**, chef du Service de l'énergie et des forces hydrauliques, 076 568 31 31